



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS - CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

Fax : 0590.99.01.18

fsas.cgtd@laposte.net

www.veyatifsascgtd.org

Siret : 798 550 497 000 19



DECLARATION FEDERALE

*Sur la **situation sanitaire** en Guadeloupe*

Constamment, la FSAS-CGTG ne cesse d'interpeller les autorités politique et sanitaire sur l'inadéquation de l'organisation sanitaire avec les problématiques sismiques - cycloniques - volcaniques - archipélagiques - sociologiques et démographiques propres à la Guadeloupe, problématiques qui complexifient la prise en charge en général. L'incendie du C.H.U., en date du 28 Novembre 2017, est venu nous rappeler le bon sens : **la concentration de l'offre de soin est inadaptée sur notre île.**

La réponse récurrente de ces autorités, à nos interpellations, reposaient toujours sur la question financière or cet incendie contraint ces mêmes autorités à dépenser sans compter, au profit de promoteurs privés ou en faisant de nouveaux choix couteux et dans l'empressement, pour "corriger" leurs erreurs.

Fort de ses divers constats et analyses antérieurs, la FSAS-CGTG déclare que :

- **Considérant** l'échec patent de la politique sanitaire, singulièrement depuis la loi HPSC, en Guadeloupe,
- **Considérant** l'échec de la notion de mutualisation, en lieu et place de la nécessaire coopération inter-hospitalière, utilisée pour faire avancer le plan d'unification hospitalière (G.H.T. Unique).
- **Considérant** la non-prise en compte des problématiques réelles et risques naturels divers de la Guadeloupe dans l'organisation des soins.
- **Considérant** le rapport du BRGM (2012) exposant clairement que la zone géographique la plus sécurisée de la Guadeloupe est le nord-côte-sous-le-vent (de Bouillante à Deshaies).
- **Considérant** l'existence de sept (7) établissements Hospitaliers : Le C.H.U., le C.H.B.T., le C.H.C.B.E., le C.H.L.D.B., le C.H.M.S., le C.H. de Marie-Galante, le C.H.G.R. et le tout nouvel E.P.S.M. pour la psychiatrie.
- **Considérant** que les hôpitaux publics existants - y compris ceux qui n'ont pas été utilisés à bon escient - ont tous été en capacité de développer une solidarité inter-hospitalière durant la crise post-incendie du C.H.U..

- **Considérant** la capacité réelle mais sous-utilisée du C.H.B.T. dans la gestion de cette crise : Néonatalogie en sursis, désert médical en cardiologie malgré l'existence d'un service performant et reconnu, blocs opératoires sous-utilisés...
- **Considérant** la capacité réelle mais sous-utilisées des autres établissements : Pointe-Noire - Bouillante (Rénovation bâtiments en cours et ouverture prévue de 20 lits à finalité de rééducation fonctionnelle en fin Mars) - Capesterre (40 lits de libres en EHPAD et 15 lits S.S.R. de libres), Marie-Galante (Bloc opératoire existant non-utilisé) et le CHGR (Palais-Royal où sont prévus 40 lits de SSR sous la responsabilité du C.H.U. et 20 lits d'EHPAD mis à disposition par la Direction).
- **Considérant** le positionnement prudent de la CGTG (Confédération - Fédération Santé et Syndicat du CHU) de refuser et de dénoncer, **en C.H.S.C.T. et par voie de presse**, la relocalisation décidée par la Direction du C.H.U. et l'A.R.S. en Janvier 2018, en dépit des avertissements du Préfet de Région.
- **Considérant** les tergiversations continues de la Direction du C.H.U. et de l'A.R.S. dans la gestion des services affectés par la présence d'odeurs, voire plus, générant des malaises au niveau du personnel et des patients, au point d'être contredits par un membre du Gouvernement de passage en Guadeloupe.
- **Considérant** l'effectivité de ces odeurs et de ces malaises.
- **Considérant** la dernière décision de la Direction du C.H.U., soutenue par l'A.R.S., d'une délocalisation partielle des services en question afin de prétendre à un processus de nettoyage des circuits d'aération.
- **Considérant** l'idée circulant d'une délocalisation totale des services concernés sur le nouveau site du C.H.G.R. à Palais-Royal.
- **Considérant** l'inadaptation architecturale du site de Palais-Royal à l'accueil d'un service quelconque d'un C.H.U. et du nécessaire transfert **des patients** et professionnels en gérontologie, du Morne Vergain à Palais-Royal, après avoir été longuement préparés.
- **Considérant** le risque certain qu'il y a de faire une délocalisation quasi-totale sur le site du CHGR - avec des travaux de mise en conformité, décision qui permettrait à l'Etat de se désinvestir sur le projet initial du nouveau C.H.U. en nous livrant une structure minimale au regard de la proximité de Perrin et de Palais-Royal.
- **Considérant** le second risque que fait encourir une telle décision, c'est-à-dire la mise à l'écart de l'organisation d'un secteur gérontologique et gériatrique au profit **uniquement** des EHPAD qui ne répondent **totalement** pas à la réalité des personnes âgées et de leurs familles en Guadeloupe tant au niveau du coût que de la prise en charge en G.I.R. 1 et 2.
- **Considérant** le caractère opérant et référentiel du C.H.G.R., qui plus est dans ses nouveaux locaux de Palais Royal, dans le cadre de cette prise en charge spécialisée complémentaire et absolument nécessaire.
- **Considérant** les hésitations, si ce n'est le refus, des autorités à faire le choix d'une répartition sur tout le territoire sous le prétexte du coût, alors même qu'elles ne lésinent pas à régler conséquemment des locations de bâtiments et blocs du secteur privé.

- **Considérant** que la délocalisation, partielle ou totale, devrait durer plus de dix (10) mois.
- **Considérant** que les décisions et dépenses en cours ne doivent, aucunement, obérer la construction du nouveau C.H.U. de Perrin et la mise en place d'un véritable secteur gérontologique et gériatrique en Guadeloupe.

La F.S.A.S. - C.G.T.G., en conséquence, se positionne dans la résolution de cette crise selon ce qui suit :

- **Contre toute concentration sanitaire mais pour une juste répartition territoriale du soin tenant compte des risques majeurs et des problématiques spécifiques à l'archipel.**
- **Pour le rééquilibrage sanitaire du territoire en investissant à bon escient le C.H.B.T.**
- **Pour la construction d'un nouveau C.H.U. plus performant et plus adapté architecturalement.**
- **Pour la création d'un véritable secteur gérontologique et gériatrique autour du C.H.G.R. en coopération avec le nouveau C.H.U. et les autres établissements s'occupant des personnes âgées.**
- **Pour la délocalisation momentanée des services du C.H.U. subissant les conditions de travail exécrationnelles, voire dangereux, en les répartissant sur le territoire selon les possibilités des sites d'accueil.**
- **Au mieux, pour la mise en place d'un hôpital modulaire, non loin du C.H.U., pour les patients dits "chauds" ce qui évitera la dispersion de trop de patients et d'agents.**
- **Contre un transfert de lits du CHU uniquement et totalement au sein du site de Palais-Royal.**

Fait à Pointe-à-Pitre, le Vendredi 09 Mars 2018